

# LES GRANDS SERVICES PUBLICS

## I- Généralité :

L'**Assemblée** constituante proclame en 1789, dans la Déclaration des droits : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément ». Désormais, l'Etat n'est autre chose que la **nation** elle-même envisagée comme **association politique** ; transformation politique, d'où dérivent toutes les règles du droit moderne.

L'Etat, ce n'est plus le roi, ce n'est pas une France symbolique, c'est la France réelle, vivante, avec ses **millions d'habitants**, avec sa fortune collective, avec sa personnalité passée, présente, future.

**Raymond Poincaré.**

## II- Les Fonctions de l'Etat :

**A- Fonction législative** consiste dans le pouvoir d'édicter des lois et des règlements.

**B- Fonction administrative** consiste à faire respecter les lois et à faire fonctionner les services publics.

L'Etat garantit à ses membres les **droits naturels** des hommes et défend leurs intérêts généraux.

Il devient le protecteur de la vie (**soldat**) : il entretient une armée, une marine, une aviation pour la défense du territoire et de l'indépendance nationale.

Il est **juge** : c'est lui statue sur les différends qui éclatent entre les particuliers, et il a créé les tribunaux.

Il est **ingénieur** : il construit des ports, des quais, des phares, des ponts, des chaussées, des routes, des canaux.

Il est **industriel** : il exploite les ressources, les postes, les télégraphes, les téléphones, les réseaux de chemins de fer, et divers services nationalisés. Il se préoccupe de la santé publique.

Il est **instituteur** et **professeur** : il veut que chaque enfant, qui demain sera citoyen, producteur, homme, puisse s'instruire, se cultiver, développer ses aptitudes. Il crée des écoles, des collèges, des lycées, des universités.

**C- Fonction sociale**, dans l'ordre moral et social, il fait œuvre de justice et de solidarité

fraternelle en assurant le droit au travail et en fixant des conditions dignes et humaines de travail ; en s'intéressant à l'hygiène et à la sécurité sociale des travailleurs, l'assistance aux enfants, aux infirmes, aux malades, les hospices sont des œuvres de l'Etat.

Dans la période de pénurie, l'Etat assure des fonctions nouvelles. Non seulement il devient le répartiteur des denrées entre les consommateurs : aliments, tissus, etc., mais encore il répartit les matières premières et contrôle les prix.

Le rôle de l'administration est considérable, et s'accroît à mesure que s'accroît les fonctions de l'Etat. C'est avec les représentants de l'administration locale – c'est-à-dire les fonctionnaires – que les citoyens sont en contact quotidien, alors qu'ils n'ont que des rapports très lointains avec le Gouvernement – c'est-à-dire avec les Ministres et l'Administration centrale.

Les fonctionnaires détiennent une part de l'autorité publique : les tâches des divers fonctionnaires s'engrènent comme des rouages, leur activité, leur dévouement, ils les mettent au service du pays. Leur mot d'ordre est : **servir**.

### **III- La Nation :**

Communauté humaine qui s'est formée au cours de l'histoire, et succédant à l'**ethnie** dont les membres, unis par des liens matériels (**sol, Etat, intérêts économiques**) et spirituels (**tradition, histoire, culture**), ont conscience de former une entité.

La nation est une forme de communauté plus large que l'ethnie, elle est née avec l'apparition et la constitution de la formation capitaliste.

La liquidation du morcellement **féodal**, le renforcement des liens économiques entre les différentes régions du pays, le regroupement des **marchés locaux** en un **marché national** ont servi de base économique à l'apparition des nations.

De nos jours, **crise de l'identité** nationale dans de nombreux pays. Cf **E. Gellner**, « **Nation and nationalism** », Oxford, **Basil Blackell**, **1983**.

#### IV- Education nationale :

Depuis un **siècle et demi**, les fonctions de l'Etat s'étendirent de plus en plus au domaine intellectuel, moral, social : **hygiène et santé publique, conditions de travail, assistance, éducation**.

« L'école est la plus nationale de nos institutions. Plus un village, plus un faubourg où l'on ne voit de loin s'ouvrir, hospitalière et accueillante, cette maison commune de l'enfance, qui n'appartient à personne parce qu'elle est à tout le monde. C'est la première image de la patrie, le premier **atelier** d'apprentissage de la fraternité civique ».

**Ferdinand Buisson.**

#### A- Prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans :

En 1914, moins de **5%** des enfants poursuivaient leurs études au-delà de la scolarité obligatoire, dont le terme était alors atteint à **13 ans**. Aujourd'hui (**1958-1959**), alors que cet achèvement est fixé à **14 ans**, le pourcentage est de l'ordre de **65%** pour l'ensemble du pays. Il avoisine **75 à 80 %** dans les agglomérations et les régions industrialisées. Il atteint **84%** à **Paris**. Il est vraisemblable qu'il dépassera, en **1967**, celui de **80%** pour l'ensemble du territoire.

Cette prolongation, aussi bienfaisante à l'ouvrier qu'au paysan, ne sera pas une répétition de l'école primaire, mais une préparation directe à la vie pratique.

(« **La Réforme de l'Enseignement, Exposé des Motifs** »).

C'est ainsi que constamment la République s'est penchée sur l'**enfance**, avenir et espoir du pays : par l'école et l'instruction, elle permet de mieux en mieux à chaque enfant de développer pleinement sa **personnalité** ; elle veut lui donner les moyens d'accéder, pour le plus grand bien de tous, à la forme d'activité professionnelle où il pourra rendre le plus de services en raison de ses **aptitudes** et son effort personnel.

La Révolution proclama l'obligation pour l'Etat d'organiser lui-même une **instruction** publique, commune à tous les citoyens et gratuite « à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes ».

Cette école, ils la voulurent **obligatoire** pour qu'aucun égoïsme, aucune insouciance n'enfermât jamais un enfant dans l'ignorance. Ils la voulurent et ils la firent **gratuite** pour que la pauvreté ne fut plus une déchéance intellectuelle. Ils la voulurent et ils la firent **laïque** pour qu'elle regroupât côte à côte et cœur contre cœur tous les enfants de France et qu'elle fut, par la **tolérance** et le respect des **consciences**, l'apprentissage de **fraternité** et de **amitié** françaises.

## B- La Réforme de l'enseignement :

- I. « une des tâches primordiales de notre pays reste toujours de faire s'épanouir l'enseignement, de l'augmenter et de le démocratiser, de continuer l'œuvre de Jules Ferry et de tous les grands serviteurs de l'école, de faire progresser l'éducation générale, en ouvrant l'accès le plus long possible au plus grand nombre possible d'enfants ».
- II. « Nous voulons prolonger la scolarité. Nous voulons garder plus longtemps nos enfants à l'école pour augmenter leur valeur humaine et aussi professionnelle ».
- III. « Je pense qu'il peut exister une culture moderne qui, née autrefois du métier lui-même, de la technique elle-même, peut se développer grâce à des compléments culturels, et que cette culture doit être donnée à tous».

### Réné Billières (1956).

Il faudra attendre **Jules Ferry** et les **lois scolaires** de la **IIIe République** pour réaliser dans l'enseignement primaire de profondes **réformes** et pour faire de l'enseignement – des **trois ordres** d'enseignement – une **institution** nationale.

Désormais l'instruction devenait un service public mis à la charge de l'Etat, et le **budget** de l'Education nationale était vraiment créé. Jules Ferry n'oublie aucune des questions de l'éducation nationale : le traitement de l'instituteur, la **culture** pour les filles aussi bien pour les garçons. « Il pense tout à la fois au primaire, au secondaire et au supérieur. Il encourage la recherche scientifique, les missions lointaines, les bibliothèques et les musées. Il s'inquiète des programmes

## 1- La valeur du sport :

Le **sport** est un des éléments de l'éducation. Il peut être utilisé à d'autres fins que la seule culture physique (je veux dire : culture du physique) et apporter un incomparable enseignement. Il représente également une discipline morale et une somme d'efforts psychiques sans lesquels rien n'est possible.

Le sport, ce n'est pas faire un geste ; c'est la manière de le faire. Au reste, le sport n'apporte pas seulement un enseignement individuel : il apprend aussi ce qu'est un effort entrepris à plusieurs ; grâce à lui, on mesure les difficultés rencontrées pour s'intégrer à une équipe, pour la constituer aussi, la faire vivre et évoluer, l'adapter aux circonstances. Il apprend enfin à diriger d'autres hommes.

### Maurice Herzog, 1958.

